

Gaston CALMETTE

Directeur-Gérant

RÉDACTION — ADMINISTRATION
26, rue Drouot, Paris (9^e Arr^t)

POUR LA PUBLICITÉ

S'ADRESSER, 26, RUE DROUOT
À L'HÔTEL DU « FIGARO »

ET POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES

Chez MM. LAGRANGE, CERF & C^o
8, place de la Bourse

LE FIGARO

« Loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là, me moquant des sots, bravant les méchants, je me hâte de rire de tout... de peur d'être obligé d'en pleurer. » (BEAUMARCHAIS.)

H. DE VILLEMESSANT

Fondateur

RÉDACTION — ADMINISTRATION
26, rue Drouot, Paris (9^e Arr^t)

TELEPHONE, Trois lignes : N° 102.46 — 102.47 — 102.48

ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an
Seine et Seine-et-Oise.....	15 »	30 »	60 »
Départements.....	18 »	37 »	75 »
Union postale.....	24 »	43 »	86 »

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

SOMMAIRE

Syndicats, grèves et fonctionnaires : Comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
L'œuvre de M. Alfred Picard : G. D.
L'agitation syndicaliste : Echec de la grève des postes. — Menaces révolutionnaires.
La Chambre : Les Conseils de guerre : P. PERRUS.
La Vie hors Paris : Suzanne-Després à Constantinople. — Louis CHEVREUSE.
Les fêtes de Jeanne d'Arc : Ch. DAUZATS.
Une mystérieuse affaire.
Les Théâtres : Théâtre de l'Opéra : Rentrée de M. Roussié dans « La Valkyrie ». — Théâtre de la Gaîté : Reprise du « Propriétaire » : ROBERT BRUSSEL.

Syndicats, Grèves et Fonctionnaires

Ecrire en pleine crise un article de doctrine a quelque chose qui frise le ridicule. On ritait avec raison d'un officier d'artillerie qui, sur le champ de bataille, entreprendrait un cours de balistique. La bataille est aujourd'hui engagée entre l'Etat et un groupe de ses agents en révolte. Il faut que l'Etat triomphe.

Sans doute ceux qui le représentent sont peu dignes de cet honneur, et je sais tout ce qu'on peut dire contre eux. Sans doute un cabinet dont le chef a attendu pour passer de l'autre côté de la barricade qu'il fût président du Conseil, dont le garde des sceaux a préconisé la grève générale, et dont le ministre du travail s'est toujours hautement déclaré socialiste, manque absolument, pour soutenir cette lutte, d'autorité morale. Ce la crise aiguë à laquelle nous sommes arrivés ne soit que la résultante de longues années d'incohérence et de faiblesse dont plusieurs ministères successifs sont responsables, que les capitulations d'hier aient mal préparé la résistance d'aujourd'hui, que certains griefs des postiers paraissent légitimes et que le terrain du combat ne soit pas des mieux choisis, cela est incontestable; mais tout cela n'empêche pas qu'il faut que l'Etat ait le dernier mot. L'Etat c'est nous, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde. Il n'est pas admissible qu'il entre en composition avec ses serviteurs et ceux qui voudraient le voir représenter d'une façon plus personnelle et plus élégante qu'il ne l'est aujourd'hui (ce qui n'est pas difficile), ceux-là doivent souhaiter plus ardemment encore que d'autres qu'il ne subisse aucune humiliation et ne sacrifie aucune de ses prérogatives. Berryer a prononcé sur ce point une magnifique parole : « Défendons l'héritage dans l'intérêt de l'héritier. » Plus on fait des vœux pour l'héritier, plus il faut défendre l'héritage; plus il faut souhaiter que la victoire reste à l'Etat.

Cette victoire aura un lendemain. Quand les fumées de la bataille seront dissipées, il faudra chercher les causes qui ont amené le conflit, et surtout les moyens d'empêcher qu'il ne se renouvelle. Au mal qui a éclaté tout à coup dans notre organisme administratif il faudra trouver un remède.

Une des causes principales de la crise réside dans l'existence d'une législation incohérente, faite de pièces et de morceaux qui ne s'ajustent pas et dont l'expérience a révélé l'insuffisance. Cette législation est si confuse qu'il est d'abord nécessaire de la préciser.

Beaucoup de braves gens qui parlent de ces questions sans les connaître (le cas est fréquent en toute matière) distinguent entre le syndicat et l'association. Ils se figurent que le syndicat implique le droit de grève et que l'association implique la renonciation à ce droit. Aussi refusent-ils aux fonctionnaires le droit de se constituer en syndicat, et leur accorderaient-ils volontiers le droit de se constituer en association.

Je laisse de côté la question spéciale aux fonctionnaires, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure; mais cette distinction qu'on établit entre syndicats et associations n'est pas fondée en droit pur. Ni la loi du 21 mars 1884, qui est la charte des syndicats, ni la loi du 1^{er} juillet 1901, qui est la charte des associations, n'ont rien à voir avec la grève.

Le mot n'est prononcé ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux lois. Le droit de grève est réglementé, d'une façon très insuffisante, nous l'allons voir, par la loi sur les coalitions qui date du 27 mai 1864. C'est un droit qui appartient à tous les travailleurs, et dont ils font parfois usage sans appartenir pour cela à un syndicat ou à une association quelconque.

Par contre, tel syndicat ou telle association peut, par sa composition ou son but, exclure toute idée de grève, — ainsi les syndicats agricoles ou les associations littéraires. Le droit à la grève est donc un droit distinct aussi bien du droit syndical que du droit d'association. Il n'y a point de lien nécessaire entre ces différentes idées.

Quelle est donc la différence entre le syndicat et l'association? Le syndicat, au moins dans sa forme légale, date de 1884. En 1884 subsistait encore ce fameux article 204 du Code pénal d'après lequel le fait même de l'association était un délit pour tous les citoyens. Par un privilège exorbitant, le droit d'association fut reconnu aux personnes exerçant une profession ou un métier concourant à l'établissement

de produits déterminés. Aux associations professionnelles ainsi constituées fut reconnu le droit de « se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts ». Mais à ce privilège d'exister, auquel la loi en ajoutait certains autres, certaines restrictions, du même coup, étaient imposées, entre autres celle-ci qu'il fallait exercer effectivement une profession ou un métier, et que, par conséquent, des individus étrangers à toute profession ou ayant quitté l'exercice de la profession exercée par eux ne pouvaient faire partie d'un syndicat. Telle est très brièvement résumée la législation syndicale.

La législation qui régit les associations est tout autre et infiniment plus large. Si la loi de 1901 ne contenait un titre détestable, celui qui est relatif aux congrégations, elle constituerait dans notre droit public un progrès considérable. En effet, elle reconnaît pour les citoyens le droit de s'associer, ce qui est le but qu'ils poursuivent soit économique ou purement moral, et elle n'exige entre les associés d'autres liens que ceux qu'ils entendent créer entre eux par l'association même. De plus elle reconnaît aux associations qui ont opéré à la préfecture le dépôt de leurs statuts et donné le nom de leurs administrateurs, deux droits importants : celui de posséder un capital mobilier qui n'est pas limité et celui de posséder également des immeubles « strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elles se proposent ».

L'association vit donc sous un régime beaucoup plus large que le syndicat, quant à sa composition et quant à ses droits immobiliers. Le seul privilège du syndicat c'est que, sinon la loi qui n'en dit rien, du moins la jurisprudence lui reconnaît le droit de recevoir des dons et legs sans autorisation, tandis que pour les associations l'acceptation des dons et legs est soumise à la formalité de la reconnaissance d'utilité publique et de l'autorisation pour chaque don et legs en particulier.

Cela étant, pourquoi maintenir ces deux lois dont l'une est une loi spéciale, l'autre une loi générale et ne pas les fondre en une seule qui serait la charte aussi bien des syndicats que des associations. Les syndicats auraient tout à gagner, et les associations aussi, car il faudrait insérer dans cette loi les dispositions les plus libérales de la loi sur les syndicats, entre autres celle relative aux dons et legs. Mais il faudrait, bien entendu, non seulement maintenir mais renforcer la disposition de la loi sur les associations qui prohibe les associations formées en vue d'un but illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui auraient pour but de « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Ces derniers mots sont trop vagues; « à la défense nationale » vaudrait mieux, et l'insertion de ces mots dans la loi permettrait de poursuivre et dissoudre les associations antipatriotiques, de quelque prétexte qu'elles se couvrent.

Resterait à réglementer le droit de grève. Ce droit, redisons-le, n'a rien à faire avec le droit syndical ou le droit d'association. Il est réglementé par la loi sur les coalitions. Or l'expérience démontre l'insuffisance de cette loi. Elle n'apporte aucune limitation au droit de grève. Elle se borne à punir les manœuvres frauduleuses ainsi que les atteintes à la liberté du travail, et encore sur ce chef les dispositions protectrices de la loi ont-elles été dans ces derniers temps singulièrement affaiblies. C'est tout à fait insuffisant. Si respectables que soient les intérêts particuliers, l'intérêt général doit cependant primer. Il est inadmissible qu'une grève comme celle des postiers et des télégraphistes vienne, du jour au lendemain, suspendre la vie nationale et isoler la France du reste de l'Europe, ou qu'une grève des chemins de fer vienne, à un moment donné, mettre en péril la défense nationale, ou même l'alimentation d'une grande ville. Toute grève de cette nature devrait être interdite par la loi, avec des pénalités sévères contre ceux qui la tenteraient. Ceux qui s'engageraient dans les postes, les télégraphes ou les chemins de fer sauraient à l'avance qu'en échange de ses avantages que ces deux carrières confèrent, ils renonceraient à un droit. On ne peut pas tout avoir.

Une loi ainsi conçue marquerait un progrès dans la voie de la liberté en supprimant certaines restrictions mesquines au droit d'association et assurerait en même temps au pays la sécurité à laquelle il a droit. Il est intolérable que, sous prétexte d'augmentation des salaires, des appétits immodérés viennent chaque jour troubler cette sécurité.

Resterait à régler par une loi spéciale la situation des fonctionnaires. Ils ont droit assurément à être garantis contre l'arbitraire et le favoritisme, deux plaies qui sont de tous les temps, mais qui jamais ne s'étaient étalées aussi cyniquement que de nos jours. La fonction pourrait être, à partir d'un certain échelon, la propriété du fonctionnaire, comme le grade est la propriété de l'officier, et il ne pourrait être privé de cette propriété que dans certains cas et suivant un procédé déterminé. De même l'avancement serait réglé suivant une part faite à l'ancienneté et au choix, avec cependant une large part laissée à son choix, car il ne faut pas trop lier les mains à l'Etat. Mais, en échange du sacrifice qu'il ferait de son omnipotence, l'Etat aurait le droit de poser ses conditions à ceux qui s'engageraient à son service. Quelles pourraient être ces conditions?

L'Etat devrait-il interdire à ses fonctionnaires de faire partie d'aucune association, de quelque nom qu'on la baptise, syndicat ou autre. Ce serait excessif. Une association de fonctionnaires ayant pour but exclusif de veiller aux intérêts corporatifs, d'améliorer la situation de ses membres, de prendre même la défense de leur situation particulière est en soi quelque chose de parfaitement légitime. Une enquête conduite par un grand journal du soir a montré que des associations de ce genre avaient été créées à l'étranger sans que les services publics aient eu à en souffrir. Celles qui existent, dans notre pays même, sous le nom d'Amicales ne paraissent point avoir eu d'inconvénients. Mais l'Etat aurait le droit d'exiger que ses agents n'adhèrent à aucune association dont les statuts n'auraient pas été agréés par lui, et les statuts de ces associations, auxquels l'Etat aurait donné en quelque sorte son estampille, devraient exclure formellement le droit de grève. A cette législation nouvelle, l'Etat d'un côté, les fonctionnaires de l'autre trouveraient leur compte et ce qui est bien quelque chose, le public aussi. Ce bon public toujours si patient, serait garanti contre d'intolérables perturbations.

Refondre et amalgamer les trois lois sur les coalitions, les syndicats et les associations créer en même temps un statut des fonctionnaires, serait un travail législatif considérable. Le Parlement actuel est-il capable de l'entreprendre? Je ne me fais sur ce point aucune illusion. Découragé et moribond, à supposer qu'il eût le temps, il n'a pas la volonté nécessaire, et ce ne sont pas seulement le temps et la volonté, ce seraient encore les chefs qui lui feraient défaut.

Pour entreprendre une pareille réforme, pour substituer à notre législation incohérente une législation libérale, hardie, mais en même temps respectueuse des garanties nécessaires à l'ordre public, il faudrait des hommes purs de tout passé révolutionnaire, à qui l'on ne puisse pas reprocher d'avoir encouragé ce qu'ils répriment aujourd'hui. Il faudrait toute une orientation nouvelle de la politique générale et une ferme proposition de ne pas s'inquiéter des crailleries révolutionnaires. Peut-être même faudrait-il un changement de régime et...

Mais je m'arrête, car je sens que je vais devenir inconstitutionnel.

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

Echos

La Température

Le froid que nous subissons depuis quelques jours ne fait que s'accroître davantage. Hier, en banlieue parisienne, les minima se sont abaissés à -1, avec gelée blanche. Cependant, le ciel reste beau, un peu nuageux, les vents sont très modérés, le soleil brille du plus vif éclat; néanmoins, il fait froid et l'on éprouve la sensation, tout à fait anormale pour la saison, d'un léger frisson d'hiver.

Le thermomètre, naturellement en baisse, marquait hier, vers sept heures du matin, 6° au-dessus de zéro et 15° à cinq heures du soir. La pression barométrique accusait, à midi, 765^{mm}. Une aère anticyclonique couvre l'Angleterre et le nord de la France.

Des pluies sont tombées sur le nord et le centre du continent. En France, on n'en signale que vers le littoral de la Méditerranée, à Nice, Marseille et Perpignan.

La température s'est aussi abaissée sur presque toute l'Europe.

Départements, le matin. Au-dessus de zéro : 6° à Belfort, 5° à Nancy, 7° à Dunkerque, à Boulogne, à Lorient, à Clermont et à Charleville, 8° à Brest, à Lille d'Aix, au Mans, à Limoges et à Lyon, 9° à Cherbourg, à Besançon, 10° à Bordeaux, 11° à Quessant, 12° à Marseille, 13° à Biarritz et à Toulouse, 14° à Cete et à Oran, 16° à Alger, 20° à Cap-Béarn.

En France, le temps va rester beau et frais.

(La température du 14 mai 1908 était, à Paris : 11° au-dessus de zéro le matin et 18° l'après-midi; baromètre : 759^{mm}; temps frais.)

Les Courses

Aujourd'hui, à deux heures, Courses au Tremblay. — Gagnants du Figaro :

Prix Winkfield : Mlle Chouchoute; Wagonnette II.
Prix Mowerina : Silver Streak; Joie.
Prix Emma : Compendium; Prince Albert.
Prix Melbourne : Hertré; Cadet.
Prix West-Australian : Arago.
Prix Solon : La Merveille; Venitien.

UN EXEMPLE

Il n'a guère été question dans nos journaux, cette semaine, que des postiers. La grève des postiers fut l'unique affaire, l'unique souci de Paris, et toute actualité dut s'effacer devant celle-là. Aussi n'a-t-on prêté qu'une attention distraite à certaines paroles, pourtant fort intéressantes, prononcées il y a deux jours dans une maison que les nécessités de la grève venaient de transformer en bureau de poste : à la Chambre de commerce de Paris.

Ces paroles furent dites par un grand industriel parisien, M. Philippe Monduit, récemment élu président de la Chambre en remplacement du regretté Georges Lefebvre, et que venait officiellement installer en ces hautes fonctions M. Cruppi.

M. Monduit avait un discours à prononcer, suivant l'usage; on eût pu s'attendre à n'y trouver que les propos optimistes et bénins dont, en pareille circonstance, le nouvel élu, satisfait de sa victoire, est ordinairement enclin à saluer le représentant du gouvernement. Le nouveau président n'a pas pensé que l'agréable solennité de cette cérémonie le dispensait de faire entendre au ministre qui l'installait certaines

vérités utiles; et ce qu'il fallait dire, il l'a fort bien dit.

Son discours ne fut pas un discours d'opposition le moins du monde; et M. Philippe Monduit tint d'abord à affirmer qu'en se substituant pour quelques jours à une administration désorganisée la Chambre de commerce avait moins eu le souci de se rendre égoïstement service à elle-même que de soutenir contre l'anarchie les pouvoirs publics menacés.

C'est également à côté du gouvernement et d'accord avec lui que, tout récemment, la Chambre de commerce de Paris se flattait de résister à certaines tendances, dangereusement protectionnistes, de la commission de douanes, et de défendre contre elle les intérêts compromis de notre commerce extérieur.

Mais s'ensuit-il que du programme économique et fiscal du gouvernement toutes les parties soient considérées par cette compagnie comme également dignes d'être approuvées et défendues?

Nullement. Et avec beaucoup de dignité et la plus courtoise franchise le nouveau président l'a déclaré : le projet d'impôt sur le revenu a été énergiquement combattu jusqu'ici par la Chambre de commerce. Il continuera de l'être. M. Georges Lefebvre avait engagé ce bon combat. M. Ph. Monduit prendra demain à la tête des mêmes troupes, le projet de chef disparu. Ce projet, a dit le président de la Chambre de commerce, « serait désastreux pour la France, et nos protestations réunissant dans un même faisceau indissoluble non pas seulement la grande industrie et le grand commerce, mais l'universalité de la petite industrie et du commerce de détail, nous ne pouvons croire que le gouvernement renseigné par vous, monsieur le ministre, qui êtes notre défenseur naturel, ne tienne pas compte d'un mouvement d'opinion aussi puissant et aussi général ».

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

On ne saurait unir plus de déférence à plus de fermeté, et la Chambre de commerce de Paris donne là un salutaire exemple. Elle l'a donné de tout temps, cet exemple-là. Ni intransigeance, ni servilité... Ce pourrait être la devise de cette sage compagnie, depuis cent ans. Ce n'est-ce que de toutes les assemblées dont dépend notre fortune...

A Travers Paris

M. Pugliesi-Conti a l'intention de déposer, lundi prochain, sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« La Chambre, convaincue de son impuissance, invite le gouvernement à demander au Président de la République d'user du droit de dissolution que lui confère l'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875. »

Voilà une idée qui n'a aucune chance d'être adoptée. Si même la Chambre avait cette conviction de son impuissance, ses membres ont pour ne point demander la dissolution plus d'un motif. Que disons-nous plus d'un? Ils en ont quinze mille.

Sur la route, chaude et poudreuse qui rampe dans la plaine vers les Pyrénées, dont les sommets blancs scintillent sur le ciel bleu, un de nos amis, actuellement à Pau, où il suit les expériences d'aviation de Paul Tissandier, rencontra un facteur; c'est un Béarnais, robuste, alerte; vêtu de toile, le bêt sur la tête, les espadrilles aux pieds, il s'en va à grandes enjambées, souples et pressées.

Un salut, un mot, et tout naturellement, le Parisien, un peu inquiet des nouvelles que les journaux apportent de Paris, parle grève, questionne, s'étonne.

— Eh quoi! vous ne faites pas grève? — Faire grève! riposte le facteur qui semble surpris par l'interrogation. Faire grève!!! Hé hé, continue-t-il avec cet accent méridional qui donne aux mots tant de saveur, la grève, monsieur, ça va bien quand on s'en rien à faire!

Et montrant son sac tout gonflé de courriers.

— Mais pour l'instant, monsieur, ce n'est pas possible. Nous avons trop de travail!

L'Académie française a décerné l'un de ses prix Montyon au très spirituel dessinateur Ferdinand Bac, pour son livre si intéressant, *Vieille Allemagne*. C'est, paraît-il, la première fois qu'une récompense de ce genre est accordée par l'illustre compagnie à un artiste qui, d'autre part, relèverait aussi de l'Académie des beaux-arts; et voilà ce que c'est que d'avoir « un gentil bout de plume à son crayon ».

L'idée ingénieuse d'exploiter au profit d'une œuvre charitable des plus délicates la curiosité certaine des gens de goût pour une demeure seigneuriale parisienne aussi somptueuse que l'ancien hôtel de Sagan, a obtenu hier le plus grand succès.

De dix heures du matin à six heures du soir, une foule des plus élégantes et sans cesse renouvelée a défilé dans les salons à qui elle a semblé donner leur air de grand accueil.

Rappelons à ceux qui n'ont pu hier avoir le spectacle de cette visite, que l'hôtel de Sagan, 57, rue de l'Université, reste ouvert aujourd'hui dans le même but, aux mêmes conditions et aux mêmes heures.

Les Invalides des chevaux de Paris. Tous ceux qui ont été émus de quelque pitié à la vue de certains chevaux vieux, malades, exténués, que l'on use jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement, applaudiront à la touchante initiative que nous signale M. Lepinay, fondateur et secrétaire général de l'Assistance aux animaux.

val non encore en âge d'entrer à ces « Invalides », vient de créer un bon-récompense que l'on remettra comme gratification aux cochers, charretiers, livreurs conduisant avec douceur les animaux qui leur sont confiés...

Frais de justice. L'automobile d'un de nos amis a été récemment arrêtée par un agent zélé qui constata officiellement l'extinction de la lanterne arrière.

Poursuivi comme il convient, notre ami se vit condamner à une modique amende de 1 fr. 25. Il se réjouissait en son cœur lorsque hier il reçut l'avis d'avoir à payer 13 fr. 75 au percepteur spécial qui siège au Palais de Justice.

L'amende était bien cependant de 1 fr. 25. Mais les divers à côté : timbres, expéditions, frais de jugement, etc., se montaient à 12 fr. 50, soit 900 0/0 du principal.

La justice est gratuite en France, dit un conte de fées...

MUSIQUE DE CHAMBRE

Le bon poète académique Inspiré, trépidant, nerveux, Fourrageait, d'un geste comique, De ses dix doigts ses trois cheveux.

Il me dit : « Un projet m'échanta. Puisque la Chambre est à présent Le dernier salon où l'on chante, Je m'en vais lui faire un présent ! »

Qu'est-ce, au fond, qui met mal à l'aise Nos députés? C'est que, butés, Les uns chantent la *Marseillaise*, D'autres, des airs moins réputés.

Alors, c'est la cacophonie ! Et bien loin d'adoucir les mœurs, Leur musique sans harmonie N'est plus qu'un combat de clameurs !

Moi, de tous leurs hymnes contraires Je veux bâtir une chanson. Que tous, en chœur, comme des frères, Pourront chanter à l'unisson.

La note vaut mieux que la phrase C'est pour l'instant un bon terrain ! Il ajouta, non sans emphase : « Ecoutez plutôt ce refrain : »

Aux armées, citoyens ! Prends ton fusil, Grégoire ! Nos moustaches sont parties, formez vos bataillons ! C'est la lutte finale et la grande pour boire : L'Internationale, adieu nos sillons ! »

Louis MARSOLLEAU.

Aujourd'hui, à l'hôtel Drouot, M. Lair-Dubrenil, assisté des experts Féral et Mannheim, vendra les tableaux et les aquarelles de Delia Robbia, composant la collection de feu l'abbé Le Monnier.

Chez l'éditeur Lemerre viennent de paraître *Vingt poèmes en prose*, par M. Marcel de Malherbe. Dans cet ouvrage dont le Figaro a signalé déjà le rare mérite, les qualités de force et de délicatesse s'unissent à celles du charme et de l'originalité.

Il sera lu avec empressement par tous les lettrés.

Envelopper de dehors agréables un fonds de sérieux qualités, ne voilà-t-il pas la formule même de la perfection? Celle est l'Eau de Lubin, dont le parfum nous charme, mais n'est pas, tant s'en faut, le principal mérite. C'est par ses vertus hygiéniques qu'elle est surtout précieuse. Elle doit, en effet, aux plantes du sud desquelles elle est formée le pouvoir d'exercer sur le teint et sur la santé de la peau l'action la plus salutaire.

Malgré le grand nombre de glaces commandées, l'affluence des acheteurs a été telle aux grands magasins du boulevard Bonne-Nouvelle, que les primes ont manqué au dernier moment.

La direction des Nouvelles Galeries « à la Ménagerie » présente toutes ses excuses à ses clients et, en les priant qu'une nouvelle distribution aura lieu les lundi, mardi et mercredi prochains, les engage, afin d'éviter la foule à venir faire leurs achats le matin.

A côté de la triomphante Germaine Gallois, Mlle Marie-Thérèse Berka obtient tous les soirs un vif succès. Le public est sous le charme de l'impression de poésie très fine que donnent ses couplets de la Moissonneuse dans le tableau « La Route dans les blés ». C'est qu'il est parfait, ce tableau. Menessier a brossé là un décor qui semble un Millet agrandi pour la scène. Et le soir descendant sur les moissons dorées ajoute aux notes mélodieuses de Mlle Marie-Thérèse Berka un charme pénétrant.

Ce soir, à neuf heures, au théâtre lyrique de la Gaîté, première représentation (rentrée) de miss Isadora Duncan et de son école d'enfants, dans les « Danses antiques », avec le concours de l'orchestre Colonne, sous la direction de M. Edouard Colonne.

Un milliardaire américain vient de faire envoyer au Vatican une magnifique voiture automobile. Cette voiture, qui a été construite pour l'usage personnel du Pape dans les jardins du Vatican, est à l'intérieur tendue de velours blanc orné de dentelle. A droite, se trouve en outre un magnifique bréviaire à fermoir d'or et à gauche un grand médaillon en or massif représentant saint Joseph. Inutile d'ajouter que la voiture papale a été garnie de phares B. R. C. « Alpha ».

Nouvelles à la Main

Les nouvelles mœurs parlementaires — Ou allez-vous, M. le député? — A ma leçon de solfège.

On annonce que le groupe socialiste

cherche pour les prochaines élections quelques voix de léonor et deux fortes basses.

Impression d'un spectateur : — Ces députés socialistes font vraiment trop de musique. On devrait les mettre au violon...

Définition de l'Internationale : « Musique de Chambre. »

Après le chant : — Les cinquante-deux voix socialistes sont en majorité des voix de baryton.

Le Masque de Fer.

L'Œuvre de M. Alfred Picard

On ne saurait croire à quel point on a été stupéfié, ému et parfois heureux à l'étranger à la nouvelle de poursuites engagées contre les établissements du Creusot, qui sont en relations avec tous les grands Etats.

Les deux dépêches suivantes que nous avons reçues et que nous tenons à la disposition de M. Alfred Picard, dont on est tout surpris de trouver le nom dans cette déplorable affaire, prouvent que dans certains pays on profite de la maladresse du ministre français pour combattre la métallurgie française tout entière.

La première dépêche nous est envoyée de Berlin par notre correspondant, M. Bonnefont :

Les révélations sur le Creusot causent ici une très profonde et très désagréable impression. La *Wostische Zeitung*, entre autres, annonce qu'à Sofia tous les journaux de Bulgarie appellent l'attention du ministre de la guerre sur le danger que court la défense nationale du fait que des usines françaises ont livré à la Bulgarie et lui livrent encore le matériel de guerre.

La London Telegraph Agency est inspirée du même esprit :

... Cette affaire, venant après celle de l'Ouzenz, menace d'atteindre moralement et matériellement la nation française. On ne se trouve plus en présence de malheurs d'ouvriers mais d'actes de fraude caractérisés imputables au personnel dirigeant, qui vont nécessiter des retards de plusieurs mois dans l'achèvement de deux unités de premier rang de la flotte.

On nous déclare en haut lieu et vu la gravité des faits désagréables, nous les donnons sous toutes réserves, que ces malheurs étaient de nature à occasionner la mise hors

role à ces menaces. Il a voulu croire à l'imminence du péril :

De grandes réunions ont eu lieu où de graves décisions ont été prises, a-t-il dit. Il est sage pour le Parlement de continuer à siéger et de ne pas mettre en sommeil sa responsabilité.

D'où venait à M. Jaurès ce souci qui semble conservateur ? Cela n'est point notre affaire. En tout cas, la Chambre a décidé qu'un discours de plus de Pataud ne mettait pas la patrie en danger. Elle a refusé de se déclarer en permanence et de prendre au sérieux ces échos de meetings.

Le meeting de l'Hippodrome

L'événement était annoncé, prévu, attendu, certain, il s'est produit : MM. Guérard et Pataud sont apparus hier après-midi à l'Hippodrome, pour apporter aux postiers, prétendent-ils, le secours des organisations qu'ils représentent.

Leur intervention est hautement significative. Elle donne au mouvement gréviste son caractère essentiel. Elle met enfin au premier plan le personnage principal de la pièce : la C. G. T. Vainement les postiers couvrent les murs d'affiches où ils continuent de prétendre que leur révolte est strictement professionnelle ; vainement ils répètent cette affirmation dans leurs discours : la présence et le langage de MM. Guérard et Pataud en sont une éclatante réfutation. Et nous voici loin en vérité de l'avancement, du lierement, et même de M. Simyan...

Voilà ce qui se dégage avec force du meeting d'hier. Voici maintenant le compte rendu de cette toute oratoire à laquelle il convient de laisser toute sa violence.

Dans l'immense salle, près de quatre mille postiers étaient présents. Grévistes ou non grévistes ?... Seuls, ceux qui ont présidé à la distribution des cartes de grève pourraient le dire. Mais presque toutes les personnes qui assistaient au meeting en possédaient une.

A deux heures et demie, le parterre et le premier amphithéâtre sont pleins ; M. Chobeaux est élu président de séance. Tout à coup, un cri part : — L'Internationale ! C'est un postier qui réclame le chant révolutionnaire.

L'assistance tout entière se lève et, d'une seule voix, entonne l'hymne demandé.

Le premier, M. Paupon prend la parole.

— Camarades, dit-il, on veut faire croire aux postiers et au public que notre mouvement a avorté. C'est faux ! Notre grève, au contraire, prend de jour en jour plus d'extension. Le mouvement a tendu sous nos pas toutes sortes d'échafauds. N'importe. Je vous disais l'autre jour que si l'on voulait nous assassiner au tournant, nous emploierions les grands moyens. Vous direz tout à l'heure si vous êtes prêts à prendre une grave décision. Nos camarades de l'industrie sont prêts à faire cause commune avec nous. Ils n'attendent plus que le mot d'ordre des postiers en grève.

El M. Simonnet, qui lui succède, affirme :

— Le moment est venu de vous prononcer et de dire si nous devons faire appel à la classe ouvrière. Il ne faut pas vous le dissimuler, le mouvement nous dépasse. L'intérêt aujourd'hui tout le prolétariat. Nous avons le droit et le devoir de faire appel à lui.

Ainsi le meeting, peu à peu, s'oriente et commence d'apparaître la grande pensée des chefs. Elle illustre de la présence de MM. Guérard, Thuillier et Pataud, que l'on voit assis au premier rang sur l'estrade.

« Mais la salle n'est pas encore assez « chauffée ». Pour la mettre à la température souhaitable M. Chobeaux fait défilier devant elle de nombreux délégués de province qui déclarent à tour de rôle que les départements marchent comme un seul homme.

M. Biron est un postier du Rhône révoqué et, en sa qualité de Lyonnais, il connaît sur M. Simyan quelques anecdotes. Il ne fait aucune difficulté pour en donner le régal à ses auditeurs :

— J'ai connu M. Simyan à Lyon, dit-il. M. Simyan était alors journaliste. Il fallait voir les journaux qu'il dirigeait. Journaux vanaux, recevant des pots-de-vin de financiers malpropres. Malgré les fautes louches qu'il faisait journellement, M. Simyan était criblé de dettes, au point qu'il lui faudrait rester sous secrétaire d'Etat jusqu'à cent ans si, par hasard, son intention était de les payer.

M. Biron n'est pas seulement contre M. Simyan. M. Clémenceau n'a pas davantage ses sympathies :

— Nous nous insurgeons contre le gouvernement. Nous ne voulons pas que ce gouvernement fasse de la France une nouvelle Madagascar. Nous voulons débarrasser l'Abd-el-Kader du gouvernement. Comme le Sultan d'Alger, M. Clémenceau a les mains rouges du sang versé à Narbonne, à Draveil-Vigneux et à Villeneuve-Saint-Georges. Comme lui il a ses ennemis, qui sont les membres du Parlement.

On applaudit avec force. M. Pech, bonne âme, essaye consciencieusement de démontrer que le mouvement des postiers n'est un mouvement révolutionnaire ni politique, mais purement corporatif. Et les grévistes seraient sans doute tout disposés à croire M. Pech si M. Marmonnier ne venait immédiatement déclarer le contraire :

— Que vous le vouliez ou non, appuyé-t-il, notre grève est révolutionnaire. Elle est le propre d'une grève, c'est d'être révolutionnaire. N'oubliez pas. Faisons appel aux organisations ouvrières et ayons le courage d'aller jusqu'au bout, d'accepter toutes les conséquences de cette alliance.

Et ce sont maintenant les syndicalistes ardents de l'A. G. qui vont défilier à la tribune. En des discours rapides et violents ils vont préparer l'entrée en scène des Guérard et des Pataud.

C'est d'abord M. Chastanet. M. Chastanet est une des figures les plus caractéristiques qui soient parmi les militants.

Avec son visage et ses longs cheveux, il a l'aspect d'un poste élégant et tendre. Dès qu'il parle, sa voix tonne, ses cheveux se hérissent et l'on acquiert la conviction que ce deux rêveur se fe-

rait tuer volontiers, l'arme au poing, sur une barricade.

— Il nous faut passer aux actes, affirme-t-il. Je vous disais hier : Si les ouvriers venaient vers nous, accepteriez-vous leur aide fraternelle ? Je vous le demande encore aujourd'hui.

— Oui ! oui ! clame-t-on de toute part.

M. Le Géo succède à M. Chastanet. Le moment est venu d'employer les moyens énergiques. En présence des manœuvres déloyales du gouvernement il nous faut agir. Répondez à ma question ; Etes-vous prêts à accepter le concours des organisations ouvrières ?

Alors c'est dans la salle une clameur immense. Tout le monde est debout :

— Oui, oui. Nous acceptons. Vive les ouvriers !

Alors M. Guérard, des chemins de fer, s'avance à la tribune. Des ses premiers mots, on dirait qu'un courant électrique court à travers l'assistance. Avec force, martelant ses phrases, les points du geste de ses deux bras, il s'écrie :

— La démarche que je fais auprès de vous, ne vous la dissimulez pas, est des plus graves. Je ne l'aurais point faite sans votre assentiment. Au cours de notre dernier congrès nous avons envisagé la possibilité de cesser le travail. Tous nos groupes ont répondu par l'affirmative et pensent qu'il faut recourir à la grève. Nous n'attendons pas le résultat du référendum. Il faut agir immédiatement. Nous voulons montrer au gouvernement que la solidarité des travailleurs n'est point une chose vaine.

Des applaudissements frénétiques saluent ces paroles. Puis M. Guérard reprend :

— Nos camarades des chemins de fer ont envisagé l'éventualité d'une grève de solidarité et s'en sont déclarés partisans. Ils nous faut agir de concert avec vous et entrer dans votre mouvement.

M. Guérard fait une paraphrase de la fable de La Fontaine : le Chien et le Loup et conclut :

— Oui, nous sommes des loups et nous resterons des loups. Nous ne voulons pas plus de leur pâtée que nous ne voulons de leur collier. Camarades, les travailleurs des chemins de fer sont avec vous.

Et la salle éclate en braves prolongés. C'est maintenant M. Bassanot, de la Fédération de l'éclairage, qui lit un ordre du jour des travailleurs du gaz affirmant que lui et ses camarades sont prêts à faire la grève générale au premier signal des postiers.

Voici M. Pataud. Il est salué par des cris d'enthousiasme.

Dans une assemblée, dit-il, où se trouvent quatre cents larbins sous la conduite du dompteur Clémenceau, on vous a refusé hier le droit de vous syndiquer. Dans d'autres assemblées les ouvriers ont décidé de vous apporter leur concours. Et, je vous le dis, nous ne sommes pas comme les parlementaires. Nous tiendrons nos promesses. Nous ne changerons pas notre fusil d'épaule. Ou, plutôt, nous le changerons, mais ce sera pour mettre en joue...

Le moment de mettre en joue n'est plus lointain. Les syndicalistes révolutionnaires ont décidé de faire son devoir, tout son devoir. J'apporte ici l'opinion de toute une organisation. Bassanot m'a invité à aller ce soir à la réunion de la fédération de l'éclairage. J'irai. Le gouvernement est arrivé, par son attitude, à faire cette chose singulière : l'union des réformistes et des révolutionnaires. Tous aujourd'hui pensent que le moment est venu d'agir. Camarades, je pars. Après les paroles il faut des faits... Je vais préparer les faits.

Et M. Pataud quitte la salle tandis que les grévistes l'acclament avec rage.

M. Thuillier, secrétaire de l'Union des syndicats, dit ensuite :

— Postiers, nous sommes prêts à marcher avec vous.

M. Jouhaux, des allumettiers, vient à son tour :

— Toutes les sections des allumettiers sont prêts à décréter la grève et ont affirmé leur intention formelle de vous suivre.

Pour finir, M. Chobeaux lit une lettre par laquelle la Fédération des transports affirme son intention de cesser le travail.

L'ordre du jour suivant est adopté par acclamation :

Les agents, sous-agents, dames employées et ouvriers réunis à l'Hippodrome, après avoir entendu les camarades représentants des trois organisations postales en lutte, ainsi que les représentants des divers organisations ouvrières, chemins de fer, éclairage, allumettiers, union des syndicats de la Seine, venus pour leur assurer de leur concours.

Le moment est venu de leur assurer un bout pour l'obtention de la liberté de penser, de parler et d'agir et pour l'obtention du droit syndical pour tous les salariés de l'Etat ; Affirmer leur irréductible volonté de ne laisser sacrifier aucun de ceux qui a atteint ou atteindra la répression gouvernementale ; Et se séparent au cri de : « Vive la grève ! Vive la solidarité de tous les travailleurs ! »

Il n'y aura pas de grève des chemins de fer

Les déclarations de M. Guérard valaient une enquête.

Nous l'avons faite. Elle nous a permis de constater que, malgré son allure menaçante, une parfaite tranquillité continuait de régner dans les sphères gouvernementales et administratives. Partout on accueillait par un sourire sceptique la nouvelle attitude que vient de prendre le secrétaire général du syndicat des chemins de fer. Et — que M. Guérard nous pardonne ! — on a même dit, devant nous, jusqu'à prononcer le mot de « bluff »...

M. Guérard connaît assurément aussi bien que nous les motifs de cette attitude que, elle, n'est pas feinte. Les membres de son syndicat les connaissent aussi. Et c'est pourquoi nous estimons que, malgré les propos fouguez tenus hier en public dans la grande salle de l'Hippodrome, il n'y a pas lieu de trop s'émoi.

Que M. Guérard, par tous ses instincts, par toutes ses attaches, soit demeuré un très fervent adepte de la « grève générale », qui doit comporter tout d'abord, naturellement, la grève des chemins de fer, ce n'est un mystère pour personne. Mais autre chose est de vouloir cette grève, autre chose de pouvoir la faire.

El M. Guérard ne peut pas faire la grève des chemins de fer.

Malgré le désir qu'il en aurait, il est impuissant à la déclencher, par la raison que nous indiquons déjà l'autre jour, en prévision des menaces formulées aujourd'hui. C'est que le « syndicat Guérard » réunit à peine 45.000 membres, sur les 300.000 agents des chemins de

fer, et que, sans une infime fraction, il se recrute exclusivement parmi les ouvriers des ateliers. Ni les mécaniciens, ni les chauffeurs, ni les employés des trains et des gares ne font partie du syndicat ; et jamais ce personnel très sérieux, très éprouvé, n'a été tenté d'obéir aux suggestions de M. Guérard.

Or, M. Guérard sait fort bien que les Compagnies de chemins de fer n'ont aucun besoin des ouvriers des ateliers, et sont en mesure d'assurer sans leur concours une exploitation régulière. Aussi, voulons-nous douter encore qu'il entreprenne d'exposer ces malheureux à toutes les misères du chômage, sans même gêner ces Compagnies dont il est l'adversaire !

En tous cas, le public peut se rassurer : les trains continueront de partir. Et sur ce point essentiel, nous serions bien surpris si, au fond de lui-même, M. Guérard ne partageait pas notre opinion.

Les réunions du soir

Les sous-agents des P. T. T. ont tenu, le soir, à la salle de l'Égalité, une réunion au cours de laquelle plusieurs d'entre eux, et en particulier Simonet et Grangier ont prononcé des discours. Puis un ordre du jour a été voté en fin de séance vouant au mépris les fonctionnaires qui travaillent :

Les sous-agents des P. T. T., réunis à l'Égalité, vouent au mépris les facteurs de lettres qui, par leur scandaleux attitude, permettent au gouvernement de faire croire au public que le service est assuré.

Se déclarent résolus à faire cesser un tel état de choses et à poursuivre la lutte jusqu'à complète satisfaction.

D'autre part, en conséquence du meeting de l'Hippodrome, les fédérations de l'éclairage, des transports et du bâtiment ont tenu des réunions secrètes. Bien que toutes les précautions aient été prises pour que rien ne transpire des décisions qui ont été arrêtées, on croit savoir qu'elles ont décidé d'ouvrir chacune un référendum à l'effet de savoir si la grève doit être déclarée.

MM. Pataud et Lajarrige assistaient à la réunion de la fédération de l'éclairage.

Enfin le conseil d'administration du Syndicat national des Travailleurs des chemins de fer a décidé de réunir lundi soir, les groupes de Paris et de la banlieue. L'ordre du jour sera naturellement la grève des postiers.

Ces messieurs nous laissent quarante-huit heures de répit.

La Presse de ce matin

L'Autorité, sous la signature de M. Guy de Cassagnac :

Le parlementarisme s'effrite, il croule, il se liquéfie et retombe à la marinière d'il est soixante ans.

Il flotte dans l'air une odeur de Brumaire, et l'on entend dans le lointain les grenadiers d'Auregare marcher le pas.

L'Action, sous la signature de M. Henry Bérenger :

« Ah ! comme M. de Lanessan, dans le Siècle d'hier soir, a raison de rappeler à certains radicaux du cabinet et de la majorité que tous les gouvernements français ont été faits par la force et que le jacobinisme du législatif engendra toujours le despotisme de l'exécutif ! »

« Est-ce ainsi, par la mise en carte de la démocratie, que l'on veut faire passer le régime social de la liberté à la servitude ? »

Le Gaulois :

M. Jaurès demandait hier, qu'en raison de « la gravité des circonstances », la Chambre siégeât aujourd'hui. — Il n'a pas osé dire en permanence, — et comme cette « gravité » ne peut pas être la grève des postiers, qui est un décroissement, il y a donc quelque autre anguille sous roche, que M. Jaurès sait et que le public ignore encore, mais qui serait, comme on le verra plus loin, la grève de l'électricité et des chemins de fer.

Par conséquent, l'armée va être plus que jamais nécessaire au gouvernement, qui a déjà recouru à elle pour les postiers, non sans montrer un peu d'intensité.

L'Humanité, sous la signature de M. Jaurès :

Sous prétexte de maintenir la liberté, M. Clémenceau vient d'adopter à l'égard de tous les groupes de grévistes des mesures de police gâchées.

Ainsi, en ces jours troubles s'accumulent les éléments d'une crise peut-être redoutable.

Les socialistes ont vainement demandé à la Chambre, hier soir, de siéger aujourd'hui, samedi, pour être en état de surveiller les événements, pour servir d'arbitre, s'il était nécessaire, entre le pouvoir exécutif et le législatif. Ils lui ont demandé en vain de ne pas abdiquer sa responsabilité. Cette fois encore, elle a fait preuve d'une triste imprévoyance.

La Libre Parole, sous la signature de M. Drumont :

Sans doute, la déplorable organisation du suffrage universel ne suffit pas à expliquer le lamentable état d'anarchie et de désordre où se trouve la France depuis tant d'années. Elle a pu être une des causes de la situation actuelle.

Si notre pays a vécu depuis un quart de siècle au milieu des divisions, des persécutions, des haines et des vengeances, dans une agitation ininterrompue, c'est que cela tient à ce que nous n'avons jamais eu de République et de la République que le simulacre, et du suffrage universel lui-même que la mensongère apparence.

Le Petit Journal :

Maintenant il est bon que les postiers dressent leur bilan. Ils y verront ce que coûtent aux travailleurs de toutes catégories ces mouvements désordonnés qui exaspèrent l'opinion et portent de si graves préjudices aux intérêts généraux du pays.

Le résultat le plus certain de cette épreuve sera le raffermissement de la discipline qui s'était peu à peu relâchée. Qu'il n'y ait là qu'une apparence ou que ce soit la réalité, pour tout le monde l'échec de la dernière tentative de désorganisation des services postaux aura tenu compte de sa valeur acquise, dès la première minute, par le gouvernement.

Le Petit Parisien :

Sans doute le mouvement gréviste du personnel des postes n'a pas l'importance souhaitée par ses promoteurs et on peut espérer qu'une gêne momentanée, le pays verra de nouveau le fonctionnement régulier de ses correspondances. Mais ce n'est là qu'un cas particulier dans une série de faits.

Il faut que la France sache où elle va, et pour cela, il faut dire nettement au pays la vérité, confesser les fautes commises et restaurer l'autorité des pouvoirs publics, condition essentielle pour passer le grand parti républicain qui ne veut ni reculer ni pactiser avec la révolution.

prendre leur service, mais se sont heurtés à un refus du directeur.

A Dijon, les grévistes ont décidé de rentrer à la suite du vote de confiance de la Chambre.

A Saint-Etienne, cependant, bien que le travail continue normalement, une permanence de grève a été organisée. A Nancy, on signale encore 87 chômeurs.

Malgré la surveillance étroite à laquelle sont soumises les lignes télégraphiques, il y a eu quelques actes de sabotage, mais heureusement isolés et sans importance. Des fils ont été coupés près de Doullens et des interruptions sur le réseau de l'Etat ont été signalées. Ces dernières, relevées entre Jonzac et Saint-Mariens, ont été réparées sous la direction d'un surveillant de Bordeaux.

D'autre part, le personnel des postes d'Angleterre, réuni à la Bourse du Travail, ayant protesté contre le maintien de la troupe dans les locaux administratifs, celle-ci a été retirée.

Voici le communiqué officiel de l'administration des postes concernant les départements :

Aisne : personnel ouvrier manqué ; Aube : 3 agents grévistes, 1 facteur, 4 ouvriers commissionnés, 9 monteurs ; Aude : 3 grévistes ; Marseille : pas de défection ; Côte-d'Or : 19 agents grévistes demandent à rentrer ;

Bordeaux : les facteurs ont tous repris le travail ; plus que 4 grévistes à la R. P. ; 23 ouvriers manquent sur 80.

Loire-Inférieure : une réunion a eu lieu avec Subra ; 7 voix seulement se sont prononcées pour la grève.

Mourmelon : Des agents en grève, 2 demandent à rentrer ; 13 ouvriers en grève ;

Nord (Lille) : 14 agents sur 75 au Central, 42 sur 42 à Lille-Gare, 17 sous-agents sur 155.

Rhône : La grève est terminée à Lyon. Seine-Inférieure (Le Havre) : 57 agents en grève et 5 ouvriers.

Touen : 11 agents manquants. Somme : agents sur 400.

Var : Aucune défection.

Au total dans le personnel des ambulants, 670 agents manquant sur 4.312.

Le Monde & la Ville

Salons

Hier, matinée musicale chez la comtesse de Trédern.

Au programme très applaudi : la comtesse de Trédern, qui a chanté à ravir des romances de Berenguer, d'Holmes et d'Auber ; M. Diemer a joué à merveille de Chopin, du Caquin, du Liszt ; le comte Raoul de Percin, avec sa belle voix de baryton, a chanté du Schubert et du Diaz.

Pour terminer, Mme Thénard, de la Comédie-Française, a dit des monologues désopilants.

Le piano était tenu par Mlle Thérèse Duriez.

Jedi, dîner chez le comte et la comtesse de La Rochefoucauld.

Les convives étaient :

Prince et princesse Dominique Radziwill, comte et comtesse d'Haussonville, marquis et marquise de Breteuil, princesse Edmond de Polignac, comte et comtesse Stanislas de Castellane, prince de Soubise, comte de Castellane, comte Emmanuel Violette, comte et comtesse Gabriel de La Rochefoucauld.

Une soirée a suivi le dîner. Reconnu :

L'ambassadeur de Russie et Mme de Nieldow, ministre de Suède et comtesse Gyldenstolpe, ministre de Portugal comte de Souza-Rosa, ministre de Serbie et Mme Vesnitch, comte et comtesse Vembé, comtesse de Brugnot, comtesse de La Roche-Aymon, duc et duchesse de Beaufort, marquis et marquise du Luart, princesse de Roussy, comtesse François de Maille, princesse Ernest de Ligne, marquis et marquise d'Argenson, duc et duchesse d'Estissac, M. de Betsch, comte et comtesse E. de Quélen, amiral Duperré, baron Louis de La Grange, comte Etienne de Lamoignon, comte de Castellane, comte de La Rochefoucauld, comte Ernest de Gabriac.

La marquise de Broûdonnaît à dîner avant-hier jeudi :

Comte et comtesse d'Ollone, prince et princesse Ferdinand de Faucigny-Lucinge, baron et baronne La Caze, marquis de Saint-Paul, duc de Percey, comte Jean de Saligny-Fontenay, comte de Castellane, M. A. de Giroux.

La marquise de Broûdonnaît deux matinées musicales les jeudis 27 mai et 10 juin, à quatre heures.

Goûter des plus élégants, avant-hier, chez Mme Cahen née Hayem.

Avant-hier, dîner suivi de réception restreinte chez la comtesse de Kersaint, en l'honneur de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Vendôme.

Parmi les autres convives : ministre de Norvège et baronne de Wedel-Jarlsberg, comte et comtesse de Fels, marquis et marquise d'Argenson, duc de Gramont.

Lady Pirbright a donné lundi un grand dîner en l'honneur de la princesse Antoine Radziwill, suivi de comédie jouée avec beaucoup d'entrain par des acteurs de l'Odéon.

Tasse de thé lundi prochain chez Mme Pelletreau.

Tour de valse, le lundi 21 mai, chez Mme Teisserenc de Bort.

coutant, à ces poétiques feuillettes d'album où Schumann a mis toute sa subtile tendresse de poète, toute son âme de musicien. Elle était tout cela une inspiration personnelle qui nous découvrait d'inattendues aptitudes musicales, une imagination féconde et une très fine sensibilité d'artiste et de femme.

C'est une femme, en effet, à qui nous devons ces pages charmantes. Mme Marguerite Labori s'essaye depuis quelques années dans la composition musicale et y a déjà donné les plus heureux témoignages d'un talent original et sincère.

René Lara.

PARIS EN BALLON

Notre Directeur a reçu la lettre suivante à propos du si intéressant article de Georges Cain :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu, avec le plus vif intérêt, dans le numéro du Figaro du 9 mai courant, l'article consacré par le très érudit conservateur du musée Carnavalet, M. Georges Cain, aux vues de Paris, prises en ballon. J'en suis sympathique collègue de l'Aéro-Club de France, MM. Albert Omer-Decugis et André Schelcher.

Votre éminent collaborateur, au début de son article, dit, en substance, qu'il manquait jusqu'alors aux collections topographiques des vues de Paris prises en ballon. J'en demande bien pardon à M. Georges Cain, mais cette remarque est inexacte. Qu'il veuille bien prendre la peine de jeter un rapide coup d'œil sur ses collections de Carnavalet, et il y retrouvera certainement une série de vues de Paris, que j'ai offertes au musée, en janvier 1905, et dont il a paru émerveillé ; la très aimable lettre, par laquelle il m'en a accusé réception, le 23 janvier 1905, en témoigne.

Ces vues, je les avais prises, le 15 mai 1904, de la nacelle du ballon le Bayard, où j'avais précisément pour compagnon de voyage M. A. Omer-Decugis, qui recevait, ce jour-là, le diplôme de l'air et qui est devenu, par la suite, un aéronaute passionné et un de nos plus habiles pilotes.

Parmi ces vues, qui ont paru, pour le plupart, dans le numéro de l'Illustration du 25 mai 1907, accompagnées d'une notice explicative signée de mon pseudonyme, je citerai : l'Arc de Triomphe de l'Étoile, l'avenue des Champs-Élysées, le Grand et le Petit Palais, la place de la Concorde, la place Vendôme (avec l'ombre du ballon), les Tuileries et le Louvre... etc. Elles avaient été éditées précédemment, sous forme de cartes postales ; elles vont bientôt figurer, à côté des vues de MM. Decugis et Schelcher, dans l'album des vues de Paris prises en ballon que mes excellents collègues préparent, en ce moment.

Je vous prie d'agréer, etc.

L. LEMAIRE, Membre de l'Aéro-Club de France, 37, boulevard Beausséjour, Paris, XVII.

Le Cercle

Le Cercle de l'Union, hier, gros succès pour l'admirable Lina Cavalleri accompagnée au piano par M. Barthélemy, et à la guitare par M. Amici.

Une matinée musicale aura lieu mardi, à quatre heures, au Cercle artistique et littéraire. On entendra Mmes Auguez de Montalant, Verneuil-Mauger, Brun-Bazelaire, Mlles Mellica, Chaumel, Pierre Petit-Roux, MM. Franz, de l'Opéra ; Bilewsky, Brémont, de l'Odéon, et Imberti. Au piano d'accompagnement : M. Emile Bourgeois, de l'Opéra-Comique.

MARIAGES

M. Jean Demilly, capitaine au 54^e régiment d'infanterie, épousera prochainement Mlle Juliette-Marie-Annette Buzini.

Le mariage du vicomte Bertrand de Carheil avec Mlle Germaine Palat, fille du général Alfred Palat, 1^{er} brigadier d'infanterie et de Mme Palat, sera célébré lundi prochain, à dix heures, en la basilique Saint-Nicolas, à Nantes.

On annonce les fiançailles de M. Changy, jeune peintre de grand talent, avec Mlle Marie-Thérèse de Girard de Charbonnières, petite-nièce du marquis d'Elbée.

Le mariage sera célébré dans le courant de juillet.

Le mariage de M. Hanson Cleveland-Coxe, consul général adjoint des Etats-Unis à Paris, avec Mlle Jeanne Rosenburger, fille de M. Alfred Rosenburger, ex-consul de la Confédération suisse, chevalier de la Légion d'honneur, sera célébré le 29 mai.

DEUIL

Les obsèques du comte Marin de La Tour-en-Voivre, décédé à l'âge de trente-sept ans, ont été célébrées hier, à dix heures, en l'église de la Madeleine.

Le deuil était conduit par le comte de La Tour-en-Voivre, son frère ; le marquis de Casa-Fuerte, le comte de Meffray et le baron Guy de Baulny, ses cousins.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Rivière, chanoine honoraire, curé de la Madeleine.

Au premier rang : S. A. R. Mgr le prince François de Bourbon-Siciles, représentant S. A. R. Mgr le comte de Caserte, et le baron Tristan Lambert, représentant S. A. R. Mgr le duc d'Alençon ; Mlles de La Tour-en-Voivre, marquise de Casa-Fuerte, baronne Guy de Baulny, comtesse Eveline Colonna de Stigliano, comtesse Marie de Montefiore.

Reconnu aussi :

Baron Daniel d'Hauterive, baronne et Mlle de Sargent, M. de Boissière, comte et comtesse de Bellaignes, comte Louis de Périgord, comte Bertrand de Dufort, M. et Mme Georges de Kerballot, M. de Cormont, baron de Ballore, Mgr de Mévot de Luppé, comte de la Jonquière, vicomte Lagallarde, Mmes de Lanchettes, de Beaujeu, de Witasse, comte et comtesse Biadelli, comte de Perotti della Rocca, comte et comtesse de Saxe, comte de Mouchy, le chevalier de La Bros

et finalement le projet relatif aux Conseils de guerre reste inscrit au feuilleton, au moins jusqu'à lundi.

Pas-Perdus.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Le triduum de Notre-Dame Une manifestation grandiose

Plusieurs quartiers de Paris ont pavés hier, à l'occasion du triduum de Jeanne d'Arc, qui s'est ouvert dans la matinée, à Notre-Dame.

Le quartier de l'Etoile, la Plaine-Monceau, le faubourg Saint-Honoré avaient leurs fenêtres garnies de drapeaux — parmi lesquels nous avons noté quelques étendards fleurdelisés.

L'intérieur de la Notre-Dame était magnifiquement décoré.

Devant le maître-autel, sur un haut piédestal, une statue de Jeanne d'Arc, auprès de laquelle une bannière, brodée par les Femmes de France. Dans la nef, d'autres bannières, évoquant chacune quelque victoire : la bataille de Saint-Loup, 1429; les Augustines, les Tourelles, Jargeau, Meung-sur-Loire, Beaugency, Patay, Jarville, Troyes, Reims, Paris, Saint-Pierre-le-Moutier, etc.

Mgr Amette, archevêque de Paris, après avoir officié, a prononcé une éloquente allocution, dans laquelle il a rappelé qu'il y a quatre semaines, au centre même de la cathédrale, soixante-dix évêques et cinquante mille fidèles acclamaient la Bienheureuse.

Dien, a-t-il ajouté, qui a suscité Jeanne d'Arc pour la défense de la Foi et de la Patrie, nous accordera par son intercession et nos prières que la France triomphe des embûches de ses ennemis et renaissse encore à la Foi.

Pendant la messe, la maîtrise de Notre-Dame, dirigée par l'abbé Renault, et les orgues tenues par MM. Vienne et Serre, ont exécuté le Veni Creator en plainchant; la Jeanne d'Arc, de Gounod; le chant militaire à Jeanne d'Arc, de Widor; le Regina, de Swelelek; le Panis angelicus, de M. l'abbé Peruchot, et la cantate O Sion, de Bach.

Un incident : Au moment de la communion on dut expulser un prêtre interdit qui essayait de troubler la cérémonie. Celle-ci s'est d'ailleurs terminée au milieu d'un grand recueillement.

Une grandiose manifestation a marqué la soirée à Notre-Dame. Une grande foule s'était portée à l'église pour entendre le panégyrique de la nouvelle sainte que devait prononcer le P. Janvier; mais l'église était trop petite pour la contenir et plusieurs milliers de personnes restèrent groupées sur la place du Parvis. Au moment de la bénédiction, une immense clameur s'éleva et tous les assistants entonnèrent en chœur le Magnificat.

M. Touny, craignant une contre-manifestation, avait fait établir un service d'ordre par les brigades de réserve, mais aucun incident ne se produisit, et, à onze heures, la place du Parvis avait recouvert son habituel silence.

La journée d'aujourd'hui est destinée aux religieuses, aux dames et aux couples de jeunes filles. Demain, office capitulaire et messe pontificale.

Les fêtes de Compiègne

Nous avons parlé des fêtes splendides qui se préparent en ce moment à Compiègne.

Et pourtant, on en parle partout depuis quelques jours. Il n'est question que de cela dans les salons parisiens, et là-bas.

Quand un homme de goût, aussi actif, aussi mondain que M. Robert Fournier-Sarlovèze, le jeune maire de Compiègne se mêle d'organiser des solennités publiques, cela ne peut être que très bien.

D'abord le cadre est merveilleux. Mettez au milieu de tout cela des hommes d'armes, des chevaliers, des échevins, des bourgeois, une foule en costumes du temps de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Formez-les en cortège pour quelque défilé, pour une « entrée », par exemple, comme « l'entrée royale » qu'on vit là même, il y a quatre siècles. Rangez les chevaliers pour un tournoi, les « damoiselles » pour une cour d'amour. Et vous aurez un spectacle unique, une tranche d'histoire, une évocation merveilleuse, vivante.

M. Robert Fournier-Sarlovèze a choisi de préférence dans les familles que l'on citait déjà au quinzième siècle. Il ne pouvait pousser plus loin le souci de la couleur locale et de la vérité... Quant aux armes et aux costumes que porteront ces figurants, on en emprunte une partie à des collections particulières. Le reste est confié à l'art précis du maître Pinchon, le dessinateur de l'Opéra.

On a noté enfin, dans les archives, d'après des manuscrits et des enluminures, les aspects des divers groupements, leur ordre, leur marche.

Pour l'aider dans l'organisation des fêtes de Compiègne, et pour surveiller avec lui la correction et le goût qu'il importe de leur assurer, M. Robert Fournier-Sarlovèze a obtenu le concours d'une incomparable collaboration. Dans son comité d'honneur, nous relevons les noms suivants :

Marquis d'Albignera, princesse Pierre d'Arzonberg, comtesse d'Esclabes d'Hust, duchesse d'Estissac, princesse A. de Faucigny-Lucinge, marquise de Ganay, duchesse de Lamoignon, duchesse de Guiche, comtesse d'Haussonville, Mmes Georges Hersent, Henri Hottinguer, duchesse de La Mothe-Houdancourt, duchesse de Luyne, marquise de Mac-Mahon, Mme Georges Méhler, duchesse de Noailles, princesse de Poix, baronne Reille, duchesse de Rohan, comtesse Gérard de Rohan-Chabot, Mmes Henri Schneider, la vicomtesse Robert de Villeneuve-Bargemon et Henri de Wendel;

Marquis de L'Aigle, vicomte d'Arjuzon, Maurice Barris, général Barry, général Baudens, comte de Béthune, J.-O. de Bréville, général baron de Charette, duc de Brissac, comte Maurice de Cossé-Brissac, baron Croizé de Lessar, baron Denys-Cochin, Edouard Detaille, vice-amiral baron Duperré, général marquis d'Espéville, comte de Galar, vicomte d'Harcourt, général Jacquin, marquis de Juigné, comte de Kersaint, comte Guy de La Rochefoucauld, prince de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, Lefèvre-Pontalis, duc de Lorge, comte de Ludre, vice-amiral comte de Maigret, marquis de Maleyssié, S. A. le prince Murat, comte M. Pillet-Will, comte de Baget, comte de Reilhac, Robita, général baron de Saucy de Rolland, marquis de Ségur, duc de Vicoigne.

Et à la tête de ce comité sont, comme nous le disions l'autre jour, Mme la du-

chesse d'Uzès, S. Em. Mgr Douais, évêque de Beauvais, et M. Alfred Mézières.

Enfin, les collaborateurs actifs de tous les instants qui, avec M. Robert Fournier-Sarlovèze, préparent les fêtes de Jeanne d'Arc, sont MM. le baron de Bonnault d'Houët, le comte J. de Bréda, Poilane, R. de Bailliencourt-Courcol, P. Daussy, G. de Moussac, le baron de Seroux et de Trémisot.

Prévoit-on maintenant l'éclat que de pareils concours promettent aux fêtes de Compiègne, conçues, préparées, ordonnées avec un tel souci de beauté?...

Ch. Dauzats.

La location des places pour le tournoi de chevalerie, qui aura lieu à Compiègne le 23 mai, se trouve dès à présent terminée.

Les quelques places numérotées qui restent, ainsi que toute la location pour la réédition de la fête, qui aura lieu le 30 mai, se fera au bureau des théâtres du Grand-Hôtel, boulevard des Capucines.

Les excursionnistes trouveront les cartes de promener et de pèlerine à leur arrivée à Compiègne.

Orléans se prépare à rendre un nouveau et solennel hommage à Jeanne d'Arc.

C'est à l'occasion du congrès national de l'Association catholique de la jeunesse française, convoqué dans cette ville et auquel les adhésions affluent de tous les points de la France, qu'Orléans se mettra encore une fois en fête les 21, 22 et 23 mai pour honorer la Sainte de la Patrie.

A L'INSTITUT

ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française, qui ne tiendra pas séance jeudi prochain, en raison de l'Ascension, et qui, le jeudi suivant, aura deux élections à faire pour remplacer le cardinal Mathieu et Victorien Sardou, s'est hâtée d'en finir avec ses prix, dont l'attribution était d'ailleurs depuis longtemps arrêtée. Et voici son palmarès :

Prix de Jost (2,000 francs), au commandant Lenfant, pour son livre intitulé : La découverte des grandes sources du Centre de l'Afrique, découverte faite, on le sait, par le célèbre explorateur, auteur de ce livre.

Prix de Jouy (1,400 francs) à M. Benjamin Vallston, pour son livre La Famille Profite.

Prix Jules Favre (1,000 francs), à Mme Reynès-Monlaure, pour son livre Jérusalem.

Prix Furtado (1,000 francs), à M. Rivollet pour la Dentelle de Thermidor.

Prix Sobrier Arnould (2,000 francs), partagés entre M. Guénin (Dupleix) et M. J. Lionnet (Les Français au Canada), et M. Juteau-Duvigneaux; 1,500 francs au R. P. Mortier; deux récompenses de 500 francs chacune à Mme Henriette Dacin et à M. l'abbé J. Pagnier.

Prix Fabien (3,200 francs) partagé entre MM. Bellom, René Lavollée, Weber et Mme Bazouas.

Prix Charles Blanc (2,400 francs) partagé entre MM. Gustave Clausse, Louis Hourticq, Meininger et Peladan.

Prix Montyon littéraires : sept prix de 1,000 francs à MM. Ferdinand Bac, Baumann, Boulac, l'abbé Boutard, Deherme, Estève et Frémeaux; et vingt-trois prix de 500 francs à M. M. Besnier, Boulé, Noël Charavay, P.-G. Charpenier, Choppin d'Arnouville, Couderc de Foulongue, Daverne, Delplanque, Estang, Florent-Matter, Gallier, Gay, Lapaire, Lemoine, de Lichtenberger, de Mallard, Migeon, Nisson, E. Psichari, Rivaud, Suau, Tanet, Maurice Vaucuire, Vernières.

Ch. D.

Une Mystérieuse affaire

Grosse émotion, hier soir, vers cinq heures, au Palais de justice. Après une longue conférence avec le procureur de la République, M. André, juge d'instruction, faisait appeler à son cabinet M. Hamard, chef de la Sûreté, et M. Blot, sous-chef.

Il manda ensuite M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, et après un entretien de quelques minutes, tous les quatre partaient pour une destination inconnue.

Les commentaires les plus divers ne tardèrent pas à circuler. On prétendait que le gouvernement venait d'apprendre d'une façon certaine que le mouvement syndicaliste actuel était encouragé et soutenu par l'or d'un prétendant... C'était pour procéder à ces propos à des perquisitions que les magistrats étaient partis en un tel apparat. Les perquisitions en effet devaient avoir lieu chez des personnages importants très connus...

Mais la créance ajoutée à ce racontar dura peu. D'après les quelques vagues indications qu'il fut possible de réunir, on put arriver à cette conclusion qu'il s'agissait de poursuites contre un haut fonctionnaire qui, disait-on, aurait abusé de sa situation pour procurer à des tiers, moyennant rétribution, certains avantages. La plainte, adressée au ministère de la justice, avait, ajoutait-on, été transmise dans la journée au Parquet du procureur général, qui avait pris les mesures nécessaires.

Quant au personnage visé, on gardait à son sujet la discrétion la plus absolue. On affirmait cependant que cette affaire, destinée à faire du bruit, n'avait aucun rapport ni avec celle du ministère de la marine ni avec l'administration des postes.

En effet, voici ce que, dans la soirée, nous avons pu savoir : Un individu, récemment condamné, a déposé à la chancellerie une plainte dans laquelle il dit qu'on lui avait promis une remise de peine moyennant une somme d'argent. Il avait versé la somme demandée et il n'avait obtenu aucun résultat. Il prétendait donc avoir été victime d'une escroquerie.

Une enquête fut ordonnée et révéla que plusieurs personnes se trouvaient dans le même cas que le plaignant. Il y avait une sorte d'agence organisée pour rechercher les gens poursuivis ou condamnés et leur promettre, moyennant finances, un acquittement ou une atténuation de peine. Les recouvreurs de cette agence se vantaient de faire obtenir ces succès grâce à la connivence d'un certain de Baget, comte de Reilhac, Robita, général baron de Saucy de Rolland, marquis de Ségur, duc de Vicoigne.

Et à la tête de ce comité sont, comme nous le disions l'autre jour, Mme la du-

DANS LA MARINE

Une explosion à bord du « Suffren » Toulon, 14 mai.

Une explosion provoquée par l'approche d'une lampe d'un mélange d'essence et de matières inflammables, s'est produite, ce soir, dans la chambre des machines du croiseur cuirassé Suffren, causant à bord une vive émotion.

Le second maître mécanicien Salom a été brûlé à la tête et sur toutes les parties du corps. Il a été transporté à l'hôpital maritime dans un état désespéré.

Le transport « Charente » échoué Toulon.

Le transport de l'Etat Charente, chargé de la réparation des câbles sous-marins s'est échoué cet après-midi à l'entrée du port de la Seyne et se trouve dans une position critique. Le puissant remorqueur Goliath envoyé pour le renflouer a fait de vaines tentatives et les nouveaux efforts ont dû être ajournés à demain.

LES COLONIES

La colonne Gouraud dans l'Adrar

Un cablogramme du 12 mai du gouverneur général de l'Afrique occidentale vient d'apporter au ministère des colonies les dernières informations relatives aux opérations de la colonne Gouraud dans l'Adrar. Il en ressort que la pacification du pays est à peu près complète.

Le colonel Gouraud est installé dans la zone de pâturages de Tizegui, au sud-ouest d'Atas, entouré de trois fractions de tribus guerrières sbumises.

Le commandant Claudel est à Oudjef.

Seules les bandes de Ma-el-Amin, le fameux chef des hommes bleus, qui existait depuis soixante-quatre ans, qui lors de l'occupation de Casablanca devait jeter nos troupes à la mer, poursuivent une résistance active. Une de ces bandes a attaqué au sud de Tizegui, à Rhaserent, un détachement composé d'une compagnie et de soixante gendarmes auxiliaires maures. Après un violent combat, l'ennemi a été mis en fuite, laissant nombre d'autres ainsi que les blessés.

De notre côté, nous avons malheureusement à déplorer la perte du capitaine Bablon, tombé en se prodiguant pour maintenir ses hommes dans le combat de nuit. Nous avons eu en outre deux tirailleurs tués et deux blessés.

Congrès national des Mineurs

Lens, 14 mai.

Réuni cet après-midi en séance plénière, le congrès des mineurs s'est occupé à peu près exclusivement de la question des pensions de retraite, proposant des modifications à l'admission au bénéfice du million de mineurs, à la répartition et à la composition des commissions qui en sont chargées; demandant le droit pour les caisses de secours d'acquiescer des immeubles pour y établir des œuvres utiles.

Le congrès a ensuite adopté le minimum de salaires par région, la suppression de la loi sur la phylaxie, et la création de inspecteurs ouvriers qui seraient les délégués mineurs pour les travaux extérieurs.

AFFAIRES MILITAIRES

Etat-major général de l'armée. — Le général de division Gagnon, commandant le 9^e corps, est nommé à Tours, et le général de brigade Duboc, commandant la 4^e brigade d'infanterie, sont placés, à dater d'hier, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le général Blancq est né à Nay (Basses-Pyrénées) en 1814. Nommé au 3^e zouaves, à sa sortie de Saint-Cyr, le lieutenant Blancq fut blessé à la bataille de Freschwiller d'un éclat d'obus qui lui fit perdre l'œil droit. Prisonnier en Allemagne, il s'évada et prit part aux derniers combats de l'armée de l'Est. Avant d'être placé à la tête du 9^e corps, le général Blancq avait commandé le 16^e corps à Montpellier.

Le général Blancq est grand officier de la Légion d'honneur.

LES REVUES

Sommaire de la Revue des Deux Mondes (livraison du 15 mai 1909) : Le Soufflet de Bismarck, par M. Emile Olivier, de l'Académie Française; Pierre et Thérèse, dernière partie, par M. Marcel Prévost; « Les Elites orientales, Juifs et Chrétiens », par M. Louis Duménil; « Un certain homme du monde au dix-septième siècle », par M. Emile Faguet, de l'Académie Française; « Les Peintres de la nuit et les Salons de 1909 », par M. Robert de La Sizeranne; « Les Etats-Unis et le panaméricanisme », par M. Achille Vialat; Revue littéraire « Les Premiers écrits de Plauter », par M. René Doumic, de l'Académie Française; Revues étrangères : « Deux nouveaux conteurs russes », MM. Andréief et Artisbach; par M. T. de Wyzewa; Chronique de la quinzaine, Histoire politique, par M. Francis Charmes, de l'Académie Française; Bulletin bibliographique.

LA JOURNÉE

Observes : M. Jules Hollier-Larousse, éditeur (temple de l'Oratoire, 1 h. 3/4, et cimetière Montparnasse).

Assemblée générale : L'œuvre de la presse pour tous fondée par Mme Taïne, sous la présidence de M^e Sabatier (salle d'Horticulture, 84, rue de Grenelle, 3 heures). — Le Syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce, assemblée extraordinaire (25, faubourg Saint-Martin, 8 h. 1/2).

Expositions : Ouverture de l'Exposition rétrospective de Bagatelle (Bagatelle, 10 heures). — Ouverture du « Palais-Salon » (cerce de la Librairie, 417, boulevard Saint-Germain, 2 heures). — Ouverture de l'exposition de produits textiles des colonies et pays de protectorat (Palais-Royal, galeries d'Orléans).

La bienfaisance : Représentation de gala au bénéfice des pauvres de Paris, sous le patronage de la colonie argentine de Paris (Trocadéro). — Vente annuelle de la Société de charité maternelle de Paris, fondée en 1784 (Galerie des Champs-Élysées, de 2 heures à 6 heures). — Visite de l'ancien hôtel de Sagan (dernière journée) au profit des Œuvres de la protection de la jeune fille et des maisons de famille pour jeunes filles isolées (57, rue Saint-Dominique, de 10 heures à 6 heures).

L'œuvre de la tuberculose humaine, soirée artistique à l'occasion de l'assemblée générale (mairie du dixième arrondissement, 8 h. 1/2).

Cours et conférences : Conférence de la Société végétarienne : Mme le docteur Sosnowska : « Sur le Jeune », et M. le docteur Ed. Lévy : « La Médecine, le médecin et le malade » (8, rue d'Ateliers, 8 h. 1/2). — M. l'abbé Serillanges : « Les Grandes Figures de l'art religieux : Fra Angelico » (484, boulevard Saint-Germain). — M. Pierre Hamel, de l'Odéon : « Les Vieux Dames sur les retraites ouvrières », d'après l'écrivain social catalan Ignasi Iglesias (157, faubourg Saint-Antoine, 8 h. 1/2).

Informations

A Maisons-Alfort. — Les élèves de l'École vétérinaire d'Alfort ont donné dimanche dernier, à la salle des Fêtes de Maisons-Alfort, leur annuelle fête de bienfaisance. Mmes Pinel et Meilinghoff, élèves au Conservatoire de M. de Martini, qui avaient prêtés aux élèves leur gracieux concours, furent très applaudies dans la partie concert.

Mlle Pinel, délicieuse comédienne, aida les Alfortiens à interpréter leur petite revue : L'Amie...

Toucher soi-même un capital, si l'on vit à une époque incertaine, ou, en cas de décès prématuré, laisser aux siens ce capital, n'est-ce pas le rêve de beaucoup de pères de famille? Ce rêve peut être réalisé par la souscription d'un contrat d'assurance mixte. Moyennant le paiement d'une prime annuelle, vous touchez vous-même ce capital si, au terme fixé de 10, 15 ou 20 ans, vous êtes vivant. Si vous n'atteignez pas ce terme, le capital est payé, à votre décès, à la personne que vous avez désignée.

Mais, pour traiter cette opération, adressez-vous à une Compagnie sérieuse, dont le contrat ne laisse rien d'indéterminé.

Aucune Société ne donne plus de sécurité que la Compagnie Le Phénix (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) qui existe depuis soixante-quatre ans.

Renseignements au siège de la Compagnie 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

Utilité avis. — La capsule d'« Evian-Cachat », l'eau de table si renommée, porte en relief et en rouge la mention : « Evian-Bains. Source Cachat ». A vérifier soigneusement pour éviter toute contrefaçon. Bureau central des commandes pour Paris et la banlieue : 4, place de l'Opéra. Partout en vente en bouteilles et demi-bouteilles.

Gazette des Tribunaux

NOUVELLES JUDICIAIRES

Sur plaidoirie de M^e de Saint-Auban, la 1^{re} Chambre du Tribunal, présidée par M. Tassard, a donné, hier, mainlevée du conseil judiciaire, dont il y a dix-sept ans, avait été muni M. Silvain, le distingué sociétaire de la Comédie-Française.

Robert Brussel.

COURRIER DES THÉÂTRES

Ce soir :

Au Théâtre lyrique municipal (Gaité), à 9 heures, reprise des représentations de Miss Isadora Duncan, avec le concours de l'orchestre Colonne, sous la direction de M. Edouard Colonne.

PREMIÈRE PARTIE : Iphigénie en Aulide, de Gluck; ouverture; orchestre; a) Air gai, b) Lento; c) Saut; d) Phylaxie; e) Aria; orchestre; f) Moderato, g) Allegro; h) Les jeunes filles de Chalcis jouent à la balle et aux osselets sur le rivage; i) Aria; orchestre; j) Allegro; k) Marche et Andante; l) Passe-pied; m) Air gai; n) Les jeunes filles de Chalcis voient la flotte grecque au lointain et dansent de joie.

DEUXIÈME PARTIE (orchestre seul) : A) Suite en si mineur; B) Marche; C) Bourée; D) Polonaise; E) Badinerie; F) Menuet du Bourgeois gentilhomme (Lully); G) Aria de la suite en ré (J.-S. Bach); H) Pastorale et Polka (Rameau); I) Menuet; J) Menuet; K) Passe-pied; L) Sicilienne et Menuet (Boccherini).

TROISIÈME PARTIE : Iphigénie en Tauroïde (Gluck); Entrée des prêtresses. Danses des Scythes, Gavotte d'Arande, a) Sicilienne, b) Bacchantes, c) Danses des enfants, Marche turque (Mozart).

Aux Bouffes-Parisiens, à 8 h. 3/4 (très exactement), première représentation de L'Inpassante, pièce en quatre actes et cinq tableaux, de MM. Léon Xanrof et Fred Amy. Distribution :

Gaby Mmes Laurence Duluc Marcelle Prince Phrynette André Marly Saint-Evies MM. Didier Champloft Hasti Avrier J. Normand Ed. Arnauld Morgan Louis Morgan Marius Barlay Bordin Marius Barlay Faubert P. Darcy Raffat Gallet Edouard Favey

Les dames ne seront admises aux fauteuils d'orchestre que sans chapeau.

A l'Opéra, à 8 h. 1/4, Bacchus (Mmes Lucienne Bréval, Lucy Arbell, Mme Lancy Brun, MM. Muratore, A. Gresse, Ducloux; M. de Max, Mlle Lucie Brille et René Pary). Danse : Mlle Zambelli.

A la Comédie-Française, à 8 h. 3/4, Modestine (M. Desnoes, Paul Numa, Mlle Provost); Connait-toi (MM. Le Bargy, Raphaël Dulos, Delhelly, Georges Grand, Mmes Barlet, Berthe Hovy).

A l'Opéra-Comique, à 8 heures, 13^e représentation de l'abonnement du samedi (série B), La Vie de bohème (Mme Marguerite Carré, M. Clément, Mlle Lucette Korsoff, MM. L. Fugère, Delvare, Azéma); La Légende du Pont d'Argentan.

A l'Odéon, à 8 h. 1/2, Les Danicheff (MM. Desjardins, Bernard, Vargas, Grétillet, Chambréuil, Fabre, Mmes Grumbach, Veniat, Albane, Kerwich).

Aux Variétés, à 9 heures précises, 315^e représentation du Roi (MM. Brasseur, Guy, Max Dearly, Prince, Numès, Moricoy, Simon, Petit, etc., Mmes Marcelle Lender, Amélie Diéterle, etc., et Mlle Lantelme dans le rôle de Marthe Bourdier). — A 11 heures, au 3^e acte, la Réception officielle.

On commencera, à 8 h. 1/4, par Un mari trop malin (Mlle Chapelas, Harold, MM. Rocher, Dupuis, Reusy).

A la Renaissance, à 8 h. 3/4, Le Scandale (MM. Lucien Guity, André Dubois, Pierre Magnier, Mmes Berthe Bady, Marie Samary, Jeanne Descloux).

Au théâtre Réjane, à 9 heures, La Fille de Jephthé; à 9 h. 3/4, Le Refuge (Mmes Réjane, Daynes-Grassot, Mlle Blanche Toutain, MM. Garry, Castellan, Duquesne).

Au théâtre Michel, à 9 heures, dernière représentation de Dernière levée (Mme Magdeleine Depas, M. Fernand Depas), Monsieur de Saint-Christophe, professeur de chinois (Mlle Juliette Margat, Marthe Intzi, MM. Harry Baur et Burguet), Comme promise, la Cloison.

Demain, relâche pour répétition d'ensemble du nouveau spectacle (répétition des couturiers).

lieu entre les représentants des inscrits, l'administration de la marine et la direction des Messageries maritimes, mais le conflit n'ayant pu être solutionné, l'Equateur n'a pas encore appareillé.

A midi, l'équipage du cargo-boat Matapan, de la même Compagnie, qui allait lever l'ancre pour Londres, a déclaré subitement qu'il se solidariserait avec l'équipage de l'Equateur et s'est débarqué.

Un mort tragique. — On a trouvé ce matin, à Morannes, sur les rails du chemin de fer, le corps du capitaine Dornin, du 125^e de ligne. Les bras coupés, la corvée à nu, il avait été broyé par l'express de 3 h. 30.

On croit à un suicide à la suite d'un accès de fièvre chaude.

Argus.

LES THÉÂTRES

Théâtre de l'Opéra : rentrée de M. Rousselière dans la Valkyrie. — Théâtre de la Gaité : reprise du Prophète.

La longue absence de M. Rousselière n'a pas servi seulement sa renommée, elle a mûri son talent. Lorsqu'il quitta l'Opéra, il n'était qu'un chanteur doué le plus heureusement du monde; le chanteur est devenu parfait, l'artiste a conquis sa personnalité; M. Rousselière est aujourd'hui un tragédien lyrique complet. Sa rentrée dans Siegmund de la Valkyrie a été extrêmement brillante.

Il donne au personnage une jeunesse, une ardeur, un lyrisme si convaincu qu'il a facilement provoqué l'enthousiasme de la salle.

Mlle Borgo, aux côtés de ce Siegmund remarquable, a été une héroïne Brünnhilde; elle a traduit ce rôle, périlleux entre tous, avec beaucoup de flamme et d'intensité expressive; son succès personnel a été très vif.

M. Delmas fait grande figure, suivant sa coutume dans Wolan; les huit Valkyries sont excellentes. M. Journet, Méphisto remarquable dans Faust est ici un superbe Hunding et Mlle Hatto est délicieuse dans Sieglinde.

L'orchestre était conduit par M. Messager, ce qui dispense de tout commentaire inutilement laudatif.

Le théâtre de la Gaité a donné hier une sensationnelle représentation du Prophète. Mme Delna et M. Alvarez en étaient les principaux interprètes. Choix excellent au point de vue vocal. Mme Delna déploie dans Fidès les trésors d'une des plus belles voix qui furent jamais et le personnage de Jean est sans doute le rôle qui convient le plus parfaitement au talent de M. Alvarez.

Robert Brussel.

COURRIER DES THÉÂTRES

Au jour le jour :

Mlle Lina Cavalieri chantera une fois encore Thais, à l'Opéra. Cette dernière représentation aura lieu lundi.

Mlle Marianne Flaissant est rentrée à Paris, avant-hier soir, venant de New-York, où, comme nous l'avons dit, elle a remporté, au Metropolitan Opera House, puis au cours d'une tournée entreprise avec le ténor Bonci dans les grandes villes de l'Amérique, les plus grands succès dans Ariadne, le Troubadour, la Valkyrie, le Crépuscule des dieux.

Sa moisson de lauriers terminée, la brillante cantatrice nous revient plus en voix que jamais, et plus prête aux belles créations dont est capable son talent. Elle fera incessamment sa rentrée à l'Opéra.

Sur le Kaiser-Wilhelm-II, qui ramenait Mlle Flaissant, avant son passage également à l'Opéra, au Metropolitan Opera House, MM. Gatti Casazza et André Dupel, directeurs du Metropolitan Opera House; Costantini, leur secrétaire général; Mmes Nordica, Frances Alda, M. Roussel, le directeur du théâtre de Boston, etc.

La maladie éloignait depuis deux mois M. Jacques Fenoux du théâtre. Nous avons eu le plaisir d'apprendre que le distingué sociétaire était maintenant tout à fait rétabli. Il fera jeudi prochain sa rentrée à la Comédie-Française en prenant possession du rôle de Sévère dans Polyeucte.

L'Ecran réparait le 25 mai sur l'affiche de la Comédie-Française. L'emouvante pièce de M. Henry Bordeaux sera interprétée par tous les créateurs : Mme Bartet, MM. Henry Mayer et Jacques Fenoux.

L'Ecran accompagnera Tartuffe sur l'affiche

beaux-... et après... (Vertical text on the left margin)

succès. Les amateurs du grand drame romain... (Text about a play)

BALLERINES ET DANSEURS RUSSES

WASLAW NIJINSKY... (Text about the Russian dancer)

SPECTACLES ET CONCERTS

Co soir... (Text about various performances)

LES GRANDES VENTES

Collection de feu T. Broet... (Text about art auctions)

La Vie Sportive

C'est ce soir, à la Boite à Fursy... (Text about sports events)

BOITE

Moreau en Amérique... (Text about a boxing match)

COURRIER MUSICAL

M. Santiago Riera a obtenu un très grand succès... (Text about a musical performance)

LES GRANDES VENTES

Collection de feu T. Broet... (Text about art auctions)

La Vie Sportive

C'est ce soir, à la Boite à Fursy... (Text about sports events)

BOITE

Moreau en Amérique... (Text about a boxing match)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

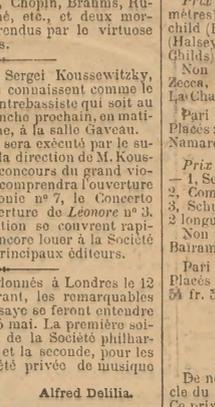
AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

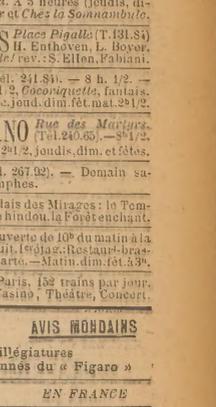
AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

COMOEDIA illustré



PETITES ANNONCES

Programme des Théâtres... (Text about theater programs)

PLAISIRS PARISIENS

Automobilisme... (Text about car races)

AVIATION

L'Allemand achète l'aéroplane Wright... (Text about aviation news)

LA ROSE FRANCE

Le Parfum de la Dame en Noir... (Text about perfume)

Vertical text on the right margin

OFFICIERS MINISTERIELS
ADJUDICATIONS
Paris
VILLE DE PARIS (TERRAINS DU CHAMP DE MARS)
A adj. s'f ench. Chamb. des not. Paris, 25 mai 1930.

OCCASIONS
Ven tes, Achats, Echanges
SUPERBE BERLIET 24 HP. double phaéton, grand ton, grand touriste.

SEINE-PORT
PR. MELUN 2 PROPRIÉTÉS
A adj. s'f ench. Chamb. des not. Paris, 25 mai 1930.

RESTAURANTS
RESTAURANT VOLNEY
ELEGANT ET MONDAIN
Prix abordables | Musique | Tél. 302.24 et 132.55

VENTES ET LOCATIONS
VENTES DE PROPRIÉTÉS
Paris
VENTE PRESSEE, près Gare Saint-Lazare, Bel IMMEUBLE, pierre de taille.

RESTAURANTS
RESTAURANT VOLNEY
ELEGANT ET MONDAIN
Prix abordables | Musique | Tél. 302.24 et 132.55

MAISONS RECOMMANDÉES
Expert-Joaillier
Louis SOURY, 10, place de la Madeleine, Tél. 154.98.

RESTAURANTS
RESTAURANT VOLNEY
ELEGANT ET MONDAIN
Prix abordables | Musique | Tél. 302.24 et 132.55

MAISONS RECOMMANDÉES
Expert-Joaillier
Louis SOURY, 10, place de la Madeleine, Tél. 154.98.

RESTAURANTS
RESTAURANT VOLNEY
ELEGANT ET MONDAIN
Prix abordables | Musique | Tél. 302.24 et 132.55

HOTEL CECIL
L'histoire de l'HOTEL CECIL est l'histoire du mouvement touristique à la fin du 19e et au début du 20e siècle.
L'HOTEL CECIL a résolu magistralement le problème ardu, de vivre à Londres, en permanence ou de passage, la vie de luxe, moyennant le minimum de frais.

HERNIE
SUIVANT LA MANIÈRE DE LA FORTIFICATION
SUIVANT LA MANIÈRE DE LA FORTIFICATION
SUIVANT LA MANIÈRE DE LA FORTIFICATION

BAISSE DE PRIX de la Lampe TANTALE
LA PLUS ROBUSTE LA MOINS CHÈRE LA PLUS ÉCONOMIQUE
16 bougies, jusqu'à 130 volts... 2 fr. 50
25 et 32 bougies, jusqu'à 160 volts... 3 fr. 25
50 bougies, jusqu'à 160 volts... 4 fr. 50

VOYAGES EN SUISSE
Billets divers à Prix réduits, Aller et Retour, Circulaires, ABONNEMENTS GÉNÉRAUX.
BADEN - Le-Bains - Sources thermales sulfureuses renommées

UNION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat. Fondée en 1829. Une des deux plus anciennes Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie humaine.
ASSURANCES sur la VIE RÉMUNÉRATRICES. DOTATIONS (Combinaisons nouvelles).
RENTES VIAGÈRES à 8, 10, 12, 14, 16% DU CAPITAL CONSTITUÉ

MARCHÉS FINANCIERS
Mémento. - A Paris, le marché montre de fermes dispositions. - Marché soutenu à Londres, hésitant à Berlin.
Paris, 14 mai.
Étant donnée l'attitude observée ces jours-ci par le marché de Paris, il fallait s'attendre à ce que la majorité obtenue hier par le ministre ait une bonne influence sur les cours. La Bourse n'a pas pris garde aux fâcheux incidents qui se sont produits pendant cette séance, elle a simplement retenu ce fait : que la Chambre a ratifié les mesures énergiques prises par le gouvernement et, sans plus s'occuper du mouvement gréviste, elle s'est remise aux affaires.

Ateliers de Constructions électriques du Nord et de l'Est (Jeumont), 320; les actions de la Société d'électricité de Paris cotent 436; les obligations à 0,0, 491; l'Éclairage électrique, 257 50.
Dans le compartiment des valeurs étrangères, les banques sont calmes; la Banque d'Athènes à 123; la Banque centrale mexicaine à 458; la Land Bank of Egypt, à 214. La Central Mining clôture à 339 contre 338. Les valeurs industrielles russes accentuent leur mouvement en avant; la Bryansk termine à 282; la Sonowice, à 1,574; les Naphthes de Bakou, à 910. Les chemins espagnols évoluent aux environs de leurs cours précédents; Saragosse, 404; Nord de l'Espagne, 336; Andalous, 488. Les obligations 5/0 du chemin de fer de Rosario à Puerto-Beltrano terminent à 485. L'encaisse or de la caisse de conversion vient de s'accroître de 400,000 dollars or, ce qui en porte le montant total à 1,965,510 dollars, soit environ 982,650,500 francs, contre une circulation fiduciaire de 1,487,219,500 francs. La réserve or représente donc 66 0/0 de la circulation. L'accroissement continu de cette réserve témoigne de la prospérité de la République Argentine. Les obligations 5/0 du Chemin de fer de Goyaz terminent à 438.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, OBLIGATIONS CHEMINS DE FER, SOCIÉTÉS DE CRÉDIT ET OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS, OBLIGATIONS DIVERSES, ACTIONS INDUSTRIELLES & DIVERSES.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. MARCHÉ EN BANQUE 14 mai.

Bourses étrangères
LONDRES, 14 mai
BERLIN, 14 mai
BRUXELLES, 14 mai
ROME, 14 mai
MADRID, 14 mai
NEW-YORK, 14 mai
MINES D'OR A LONDRES 14 mai
MINES D'OR A PARIS 14 mai

MARCHÉS FINANCIERS
Mémento. - A Paris, le marché montre de fermes dispositions. - Marché soutenu à Londres, hésitant à Berlin.
Paris, 14 mai.
Étant donnée l'attitude observée ces jours-ci par le marché de Paris, il fallait s'attendre à ce que la majorité obtenue hier par le ministre ait une bonne influence sur les cours. La Bourse n'a pas pris garde aux fâcheux incidents qui se sont produits pendant cette séance, elle a simplement retenu ce fait : que la Chambre a ratifié les mesures énergiques prises par le gouvernement et, sans plus s'occuper du mouvement gréviste, elle s'est remise aux affaires.

Ateliers de Constructions électriques du Nord et de l'Est (Jeumont), 320; les actions de la Société d'électricité de Paris cotent 436; les obligations à 0,0, 491; l'Éclairage électrique, 257 50.
Dans le compartiment des valeurs étrangères, les banques sont calmes; la Banque d'Athènes à 123; la Banque centrale mexicaine à 458; la Land Bank of Egypt, à 214. La Central Mining clôture à 339 contre 338. Les valeurs industrielles russes accentuent leur mouvement en avant; la Bryansk termine à 282; la Sonowice, à 1,574; les Naphthes de Bakou, à 910. Les chemins espagnols évoluent aux environs de leurs cours précédents; Saragosse, 404; Nord de l'Espagne, 336; Andalous, 488. Les obligations 5/0 du chemin de fer de Rosario à Puerto-Beltrano terminent à 485. L'encaisse or de la caisse de conversion vient de s'accroître de 400,000 dollars or, ce qui en porte le montant total à 1,965,510 dollars, soit environ 982,650,500 francs, contre une circulation fiduciaire de 1,487,219,500 francs. La réserve or représente donc 66 0/0 de la circulation. L'accroissement continu de cette réserve témoigne de la prospérité de la République Argentine. Les obligations 5/0 du Chemin de fer de Goyaz terminent à 438.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, OBLIGATIONS CHEMINS DE FER, SOCIÉTÉS DE CRÉDIT ET OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS, OBLIGATIONS DIVERSES, ACTIONS INDUSTRIELLES & DIVERSES.

Table with columns: DENOMINATION, COURS DE CLÔTURE, DIVERGENCE. MARCHÉ EN BANQUE 14 mai.

Bourses étrangères
LONDRES, 14 mai
BERLIN, 14 mai
BRUXELLES, 14 mai
ROME, 14 mai
MADRID, 14 mai
NEW-YORK, 14 mai
MINES D'OR A LONDRES 14 mai
MINES D'OR A PARIS 14 mai

Autuntamiento de Madrid